

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 15 décembre 2023 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 07 décembre 2023.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.
- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Anthony BARRAULT, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, Mme Odile DOUZET, M. Bruno HILAIRE, M. Frédéric JACOUTON, M. Jean-Charles MANRIQUE M. Brice THIEBAUD.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 23

- o Pour : 23
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

AUTORISATION DE SOLDER LE COMPTE 139 VIA LE COMPTE 1068

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian du 15 décembre 2023 ;
- Vu** les exercices antérieurs du Syndicat Mixte Numérian ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 07/12/2023 n'a pas atteint le quorum requis ;

La somme de 2,94 € a été reprise à tort au compte 13913 (Chapitre 040) du budget Syndicat Mixte Numérian avant 2022.

Sur l'exercice 2023, il convient de corriger cette anomalie.

Pour se faire, il convient d'autoriser le mouvement de compte 1068 et du compte 13913. Ce sont des opérations d'ordre non budgétaire qui sont effectuées par le comptable.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'autorisation de solder le compte 139 via le compte 1068 ;**
- **Autorise le président à signer tout document s'y rapportant et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 15 décembre 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD